**Déclaration préalable**

**Formation Interprofessionnelle du lundi 13 avril 2015**

*Alain Vrignaud, représentant CGT à la FIP*

Nous avons enregistré positivement la décision de l'administration de réunir la FIP plutôt que de procéder par voie électronique, comme cela avait été évoqué lors de la précédente réunion. Nous regrettons que le travail au sein de ces instances de concertation ministérielle, la FIP n'est pas la seule, soit souvent rendu difficile par l'envoi tardif des documents. C'est encore le cas aujourd'hui. Mais si cela devait se résumer à une simple consultation par internet, il n'y aurait plus aucun intérêt à y participer. Ces instances n’ont déjà qu’un caractère consultatif, la décision de la ministre d'imposer la mise en place du protocole d'expérimentation sur le binôme salarié/employeur dans les CPC en est une nouvelle preuve, mais nous insistons pour qu'elles soient réunies.

L'ordre du jour porte aujourd'hui sur plusieurs points réglementaires d'organisation des examens du baccalauréat professionnel et du BEP. Nous ne développerons pas, une nouvelle fois, toute l'argumentation justifiant notre opposition à la généralisation du CCF, nous l'avons fait à de nombreuses reprises lors de la FIP ou lors du CIC, qui la précédait.

Néanmoins la présentation par la directrice générale de l'enseignement scolaire, Florence Robine, de l'arrêté instituant le Contrôle en Cours de Formation de français, histoire-géographie, éducation civique est en elle-même très parlante.

Je cite *"Cette disposition, souhaitée par le cabinet de la ministre, permettra de faciliter l'obtention du BEP".* C’est là tout le problème avec le CCF.

Doit-on permettre aux candidates et candidats d'atteindre le niveau de qualification requis pour un diplôme de niveau V ou doit-on se contenter d’en faciliter son obtention, quel que soit le niveau réel des candidats ?

Aujourd'hui, le ministère utilise le CCF comme instrument de régulation du taux de réussite aux examens. On supprime une année de formation dans le cursus du baccalauréat professionnel mais regardez cela n'a aucune incidence sur le taux de réussite du baccalauréat !

Les CCF sont là pour masquer les lacunes des élèves, les programmes non terminés faute de temps. Les Inspectrices ou Inspecteurs, comme les Personnels de direction font régulièrement pression sur les enseignants pour que les résultats soient honorables, les témoignages qui nous remontent sont nombreux : c'est si facile avec des CCF élaborés par les enseignants eux-mêmes.

Cette politique est à court terme et ne trompe pas grand monde, pas plus les enseignant-e-s que les responsables d'entreprise qui constatent le décalage entre le niveau théorique et le niveau réel. On ne peut pas faire d'économie sur le temps de formation sans en payer le prix sur le niveau de qualification.

A propos des textes qui sont présentés, on pourrait dire : un pas en avant, deux pas en arrière.

On abandonne en baccalauréat professionnel les CCF de Prévention Santé Environnement (PSE), d’éco-gestion et d’éco-droit, pour revenir à des épreuves ponctuelles, et nous nous en félicitons, mais dans le même temps on abandonne l'épreuve ponctuelle de français, histoire-géographie, éducation civique du BEP pour l'organiser en CCF. Ainsi Le BEP devient un diplôme "maison" entièrement en CCF élaborés, évalués par les seuls enseignants du lycée. N'y a-t-il pas meilleure méthode pour finir de lui enlever le peu de reconnaissance nationale qui lui reste après la réforme du bac pro en 3 ans et l'instauration du diplôme intermédiaire ?

La généralisation du CCF a été une pièce maitresse de la réforme du bac pro en 3 ans que le ministère appelle "rénovation de la voie professionnelle". Le bilan de celle-ci, comme de celui de la réforme de la voie technologique et de la voie générale, demandé depuis de nombreux mois par la CGT et d'autres organisations syndicales, devait commencer mardi. Nous avons appris vendredi, par l'AEF (!) que la réunion était reportée. Combien de mois faudra-t-il encore pour que le ministère accepte de s'interroger et entende les organisations syndicales sur les conséquences désastreuses des réformes mises en place par les gouvernements précédents, notamment celle du bac pro 3 ans et de la voie STI2D ?